

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de
SAINT-CLAUDE
Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
76-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0

Date de convocation :

06/12/2023

Date d'affichage :

06/12/2023

Objet de la délibération

**Mise en place d'un
ramassage des ordures
ménagères pour les
personnes inscrites sur le
registre des personnes
vulnérables**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 039-213905615-20221215-76_2022_MISE_EN-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Gilles VINCENT, Michel BONDIER, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Michel BONDIER à Jan VINCENT
- de Dominique LACROIX à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°75-2022 de création de points d'apports volontaires de collecte d'ordures ménagères sur la commune, courant premier semestre 2023 ;

Considérant les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables, notamment leur difficulté à pourvoir se rendre à un point d'apport volontaire pour déposer leurs ordures ménagères ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De mettre en place un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, pour les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables, qui en font la demande, assuré par l'employé communal, et après avis de la commission communale d'action sociale.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 15/12/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

Le secrétaire de séance
Michaël MARILLIER

